

Pour une
gestion durable
de l'eau
et des milieux
aquatiques
de la Martinique





La bataille de l'eau

Martiniquais, nous voilà responsables de notre eau, un bien dont nous avons la jouissance au même titre que les générations à venir, l'Etat étant le dépositaire. La loi sur l'eau de 1992 qui nous a été appliquée en 1995, nous place dorénavant au cœur de la gouvernance de l'Eau.

Conformément aux décrets de 1948 et 1973, l'Etat est propriétaire de :

- Toutes les eaux stagnantes ou courantes, à l'exception des eaux pluviales, mêmes lorsqu'elles sont accumulées superficiellement.
- Tous les cours d'eau navigables, flottants ou non, naturels ou artificiels.
- Des sources et eaux souterraines.

L'Etat possède le lit des rivières et le droit d'usage de l'eau, tout prélèvement ou toute occupation du lit sont théoriquement soumis à autorisation préfectorale.

Ce régime de l'eau et la multiplicité des gestionnaires institutionnels n'ont pas facilité, des décennies durant, un comportement citoyen de chacun de nous, vis à vis de l'eau ; mais cette époque est révolue et **nous voici en responsabilité de la qualité, de la quantité, en un mot de l'organisation de la gestion de l'eau sur notre île.**

Quel est le contexte ?

- L'augmentation des besoins au niveau de tous les usages.
- L'exposition de la ressource "eau", aux risques de toute nature (agricoles, sanitaires, industriels, sismiques, volcaniques, domestiques...).

- Une fausse abondance.
- Une grande vulnérabilité de ce bien précieux.
- L'indissociable solidarité Eau/Environnement Terre/Mer.
- La nécessité de l'accès à l'eau pour tous, y compris pour les générations futures.

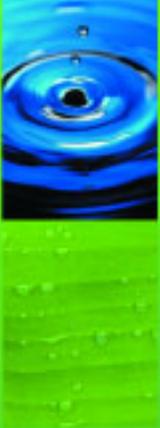
Alors, l'Eau, nous devons en user sans en abuser, la gérer sans la gaspiller, en assurer la durabilité.

Nous ne manquons pas d'eau à la Martinique ; mais les lois de la géographie et de la climatologie nous demandent de l'ingéniosité dans l'organisation de notre gestion, il faut nous y faire et nous dire que malgré tout, nous avons à faire face à beaucoup moins de problèmes que dans de nombreux autres pays de la planète.

Il n'en demeure pas moins qu'ici, comme ailleurs, la bataille de l'eau, comme la bataille de la vie est perpétuelle et doit se gagner chaque jour, pour le jour, et demain... défi permanent, responsabilité partagée, pour un développement à visage humain et durable.

Madeleine de Grandmaison
3^{ème} vice-Présidente du Conseil Régional
Présidente du Comité de Bassin de la Martinique.

"... l'eau, nous devons en user sans en abuser, la gérer sans la gaspiller, en assurer la durabilité ..."



Trop d'eau ! Pas assez d'eau !



Rivière Valençant,
Grand'Rivière.

Notre île est riche de sa ressource en eau comme de ses milieux aquatiques. Bien géré, ce patrimoine serait un atout essentiel du développement durable de la Martinique.

Pourtant des dégradations parfois très graves se multiplient et doivent nous alerter. Les atteintes aux écosystèmes se conjuguent aux épisodes de sécheresse pour compromettre nos usages de l'eau. Les conflits d'usage créent des problèmes, toujours aux dépens de la vie du milieu aquatique et donc, à terme, à nos dépens.

Pour que l'eau ne devienne pas une limite à notre développement, nous devons ensemble, travailler à sa gestion raisonnée.

Approuvé en août 2002, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) réalise un diagnostic de nos ressources en eau et analyse nos forces et faiblesses.

Le SDAGE définit 5 orientations fondamentales pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Sa réussite
dépend maintenant
de l'adhésion de tous !



1

Une ressource à mieux partager... l'eau pour tous

La Martinique ne manque pas d'eau.

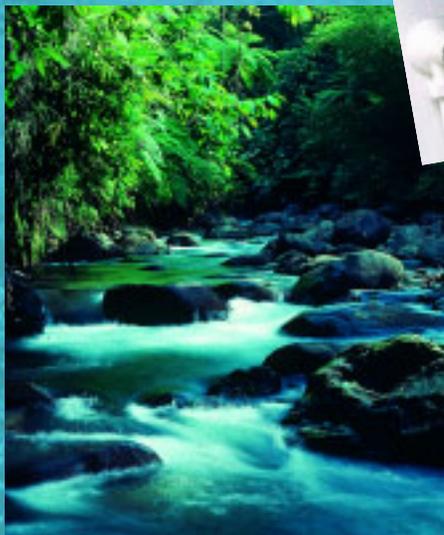
Pourtant les différents besoins ne sont pas toujours bien satisfaits.

Nous devons apprendre à :

- ▮ mieux utiliser les ressources disponibles,
- ▮ économiser l'eau,
- ▮ respecter les besoins propres des milieux aquatiques, condition de leur fonctionnement équilibré.

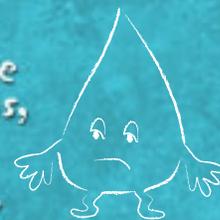


Rivière trace des Jésuites,
Morne Rouge.



Economisons !

On peut répondre
à tous les besoins,
mais à condition
de ne pas jouer
chacun pour soi !



Maîtriser toutes les pollutions... tous pollueurs !

Eaux d'alimentation, industrie agro-alimentaire, tourisme, loisirs... nos différents usages ont besoin d'une eau de qualité.

Des investissements collectifs importants sont engagés pour traiter les déchets et les rejets des villes.

L'industrie agro-alimentaire commence à se mettre aux normes, mais beaucoup reste à faire.

L'agriculture s'oriente à son tour dans une démarche de maîtrise de ses "intrants" (engrais, pesticides).

Ce sont autant d'efforts que doivent prolonger des comportements individuels plus respectueux de l'environnement.

Réduisons au maximum nos déchets et rejets polluants !



Cascade au Prêcheur

A nous de veiller en retour à restituer au milieu naturel une eau correctement épurée.



Des milieux aquatiques vivants... protégeons et valorisons les !

**Les milieux aquatiques
et les rivières de Martinique
représentent un riche patrimoine.**

Derrière le robinet,
la rivière et au final,
la mer !

Carrières réhabilitées après exploitation
près du Morne Larcher, Diamant.



Erosion des terres
à limiter.



La mangrove, pépinière de vie.

**Le maintien de leur vocation
de milieux de vie et de leur
capacité de régulation naturelle
du régime des eaux permettra
d'éviter des investissements
supplémentaires coûteux.**

**Pour l'avenir, comme pour leur
équilibre biologique, ces milieux
doivent être préservés face à la
pression de l'occupation des sols
et aux agressions de toute nature.**

**Les milieux littoraux et marins
sont au cœur du développement
de l'île. Ils doivent être entretenus
et valorisés.**

4

Des risques à maîtriser ensemble... quand trop d'eau menace!

Les conditions climatiques et le relief de la Martinique peuvent provoquer des débordements des cours d'eau de grande ampleur et des glissements de terrain.

Nous faisons avec, mais nous ne maîtrisons pas ces risques. Il n'y a pas de risque zéro mais nous pouvons gérer ceux-ci et en limiter les conséquences.

Pour cela, nous devons respecter les règles d'urbanisme et éviter les zones à risques.

Ciel orageux



Glissement de terrain



Inondation à Fort-de-France

*N'installons pas nos
habitations, nos plantations,
nos animaux, nos entreprises
ou nos équipements
dans le lit des rivières!*



Créer les conditions favorables... pour une bonne gestion de l'eau

Parce qu'elle touche à tous les domaines de l'activité humaine, la gestion de l'eau mobilise de nombreux acteurs publics, mais aussi tous les usagers.

Nous devons, ensemble, mieux gérer notre patrimoine "eau" par :

- ▶ l'amélioration de nos connaissances sur :
 - la qualité et la quantité de la ressource en eau,
 - les usages et les pressions exercés sur cette ressource,
 - les mécanismes de transfert ou de cumul de pollutions, ...

Mais aussi par :

- ▶ une optimisation de l'utilisation de l'eau que nous consommons,
- ▶ la maîtrise des coûts pour un juste prix de l'eau*.

Source de détente et de bien-être, l'eau n'est pas qu'une marchandise. C'est un patrimoine commun auquel tous doivent avoir accès, notre génération comme les générations à venir.



Economiser est la première règle d'une bonne gestion.

** Ce n'est pas l'eau que l'on paie, c'est le service de l'eau.*

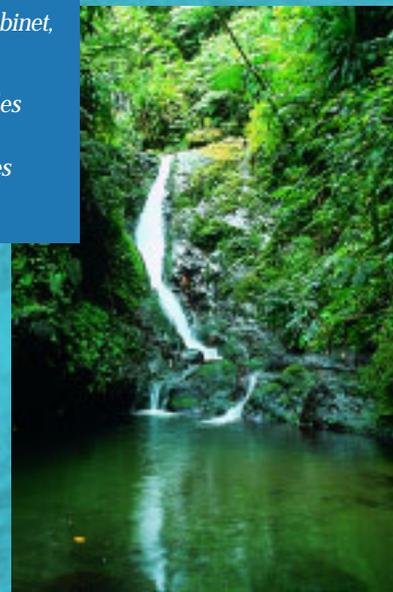
Le prix de l'eau comprend :

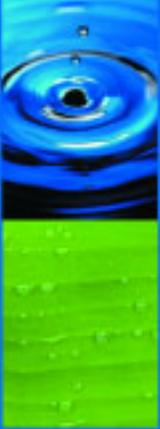
- le traitement pour la rendre potable,
- son acheminement jusqu'au robinet,

Et après utilisation :

- la collecte et la dépollution des eaux usées,
- les redevances et taxes versées aux organismes publics.

Rivière Massé,
Morne Vert.





Développer une culture de l'eau... tous pour l'eau !

La gestion de l'eau a besoin de l'adhésion de tous les citoyens. L'eau, c'est la vie. Elle est partout dans notre quotidien. Elle régit notre vie commune mais aussi nos fêtes et plus largement notre vie culturelle.

Pour ces 5 orientations, le SDAGE énonce 21 objectifs et des préconisations plus particulières au contexte de la Martinique. Il propose 120 mesures opérationnelles.

Il constitue ainsi un guide d'actions pour l'ensemble des acteurs publics de la gestion de l'eau.

Par nos efforts, nous pouvons rapidement contribuer à la réalisation de certains de ces objectifs :

- ▶ faire un usage économe de l'eau, en réduisant nos niveaux de consommation, en généralisant les compteurs individuels,
- ▶ intensifier la lutte contre les pollutions domestiques, en optimisant nos dispositifs d'assainissement autonome ou

en nous raccordant aux réseaux d'assainissement pour ceux qui ne le sont pas, et qui habitent en zone urbaine,

- ▶ valoriser les milieux aquatiques terrestres en se les appropriant et en les respectant.

A un autre niveau, les acteurs publics de la gestion de l'eau peuvent :

- ▶ agir de manière préventive en développant des règles d'urbanisme permettant de prévenir au mieux le risque "inondation",
- ▶ développer les conditions institutionnelles financières et réglementaires de la mise en œuvre du SDAGE,
- ▶ renforcer les actions de police...

L'information sur l'eau et l'éducation à l'environnement sont la clef de voûte d'une bonne gestion de l'eau et de sa préservation.



Baignade au Diamant





Le SDAGE, pourquoi ? comment ?

1 Qu'est-ce que le Comité de Bassin ?

Le Comité de Bassin rassemble des représentants de l'Etat, des élus de la Région, du Département, des communes et des représentants des différents groupes d'usagers de l'eau. Il est consulté sur toutes les grandes questions se rapportant à la gestion de l'eau en Martinique. Il élabore le SDAGE et il en suit la mise en œuvre et l'actualisation. C'est notre "parlement de l'eau".

Le Comité de Bassin de Martinique a été créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui lui a confié l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : le SDAGE.

Il est composé de 33 membres : 8 représentants de l'Etat, 12 représentants des collectivités locales et territoriales, 9 représentants des usagers et de 4 experts désignés par le préfet coordonnateur de bassin.

2 Pourquoi un SDAGE ?

Le SDAGE fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Pour être opérationnelles, ces orientations sont arrêtées dans le cadre d'une concertation qu'organise le Comité de Bassin et qui prend en compte la préservation des milieux aquatiques ainsi que l'ensemble des usages et des besoins.

Les SDAGE ont été instaurés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 pour chacun des grands bassins français et des départements d'outre-mer.

3 Quelle est la portée juridique du SDAGE ?

C'est un document de planification opposable à l'administration, aux établissements publics et aux collectivités locales. Les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec les dispositions du SDAGE et les décisions relatives aux autres schémas d'aménagement doivent les prendre en compte.

Elaboré par le Comité de Bassin, le SDAGE est aussi un engagement public des acteurs de l'eau sur des objectifs ambitieux de reconquête et de valorisation de l'eau et des milieux aquatiques.

Le SDAGE Martinique a été adopté par le Comité de Bassin le 2 juillet 2002 et approuvé par le préfet de région par arrêté du 7 août 2002.

4 Quelle est la durée du SDAGE ?

Le SDAGE engage la politique de l'eau de la Martinique sur un terme d'une quinzaine d'années. D'ici là, il sera actualisé et adapté en application de la Directive Cadre Européenne pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (DCE) qui fixe désormais des

objectifs et des méthodes de travail cohérentes et comparables pour tous les Etats membres de l'Union européenne.

La DCE prévoit l'adoption d'ici 2007 d'un plan de gestion et d'un programme de mesures pour atteindre un objectif de bon état de toutes les eaux pour 2015. Le public devra être informé et consulté sur ces documents.

5 Qui met en œuvre le SDAGE ?

La réussite du SDAGE est l'affaire de tous : des administrations et des collectivités dont les programmes et décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec lui, jusqu'au citoyen usager de l'eau.

Le Comité de Bassin suit la mise en œuvre du SDAGE, au travers d'indicateurs qui constituent un tableau de bord. Il s'appuie pour cela sur l'Office Départemental de l'Eau (ODE) qui a pour mission de faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et sur la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) qui assure son secrétariat technique.

L'ODE a été institué par la loi d'orientation pour l'outre-mer de décembre 2000. C'est un établissement public local rattaché au Département. La DIREN est le service déconcentré régional du ministère en charge de l'environnement.

6 Quel est le rôle de l'Office Départemental de l'Eau ?

Présidé par le président du conseil général, le conseil d'administration de l'ODE est constitué de 18 membres issus des trois collèges du Comité de Bassin auxquels s'ajoutent le préfet, représentant de l'Etat, et un représentant du personnel de l'Office.

En liaison avec le Comité de Bassin, l'ODE est plus particulièrement chargé de :

- l'étude et du suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages,
- du conseil et de l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage,
- de l'information et de la formation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Sur proposition du Comité de Bassin, il peut également assumer la programmation et le financement de travaux.

7 Où consulter le SDAGE ?

Le SDAGE est par nature un document public. Il est donc mis à disposition ou consultable par qui le souhaite sur demande auprès de :

- *Comité de Bassin* : 0596 59 63 00
- *DIREN* : 0596 71 30 05
- *ODE* : 0596 48 47 20

Il est également accessible sur le site internet de la Martinique par le portail du ministère en charge de l'environnement : www.environnement.gouv.fr



L'eau en Martinique : c'est l'affaire de tous.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, approuvé par arrêté préfectoral le 7 août 2002, est le document fondateur et fédérateur de la politique de l'eau en Martinique pour les années à venir.

Par ses grandes orientations, il vise à sécuriser, et diversifier la ressource en eau pour satisfaire les besoins sans porter préjudice aux milieux aquatiques. Il fixe également des objectifs permettant d'améliorer la qualité des eaux, de préserver, restaurer, valoriser et entretenir nos rivières et notre littoral. Enfin, il trace les perspectives pour améliorer la prévention et la gestion des risques liés en particulier aux inondations.

Document de coordination de toutes les actions concernant l'eau en Martinique, le SDAGE s'appuie aujourd'hui sur des moyens désormais en place pour mettre en œuvre ces orientations. La concertation fonctionne autour d'un Comité de Bassin dynamique, de services de l'Etat coordonnés, notamment, au sein d'une Mission Interservices de l'Eau Elargie (MISEE), et de collectivités qui chacune mettent les moyens nécessaires pour exercer leur domaine de compétences sur l'eau. La mise en place récente de l'Office Départemental de l'Eau renforce les moyens opérationnels nécessaires à une politique globale pour la gestion de l'eau en Martinique.

L'eau est un patrimoine commun qu'il convient de gérer comme une ressource rare et précieuse, dans la durée, pour les utilisateurs d'aujourd'hui mais aussi pour les générations futures.

La mise en œuvre du SDAGE, nous permettra de répondre à ces objectifs, c'est l'affaire de tous.

Cette plaquette réalisée par le Comité de Bassin avec l'aide de la DIREN et de l'Office Départemental de l'Eau facilite la lecture de ce Schéma Directeur. Je ne doute pas qu'elle contribuera à faire prendre conscience aux martiniquais des enjeux majeurs liés à la gestion de l'eau en Martinique.

Michel Cadot
Préfet de la Région Martinique



Le saviez-vous ?

L'eau sur terre :

- ▶ 1 350 millions de km³ auxquels il faut ajouter 13 900 millions de km³ dans l'atmosphère,
(1 km³ = 1 000 milliards de litres).
 - 99,77 % est de l'eau salée,
 - 0,3 % est de l'eau douce.
- ▶ Ressource superficielle potentielle en Martinique : 500 millions de m³/an.

▶ **25 000 personnes** meurent quotidiennement dans le monde en raison de la mauvaise qualité des ressources en eau disponible.

▶ **1/3 de la population mondiale**, soit 2 milliards d'individus, n'a ni accès à l'alimentation en eau potable, ni à un assainissement minimal.

Besoins en eau pour la fabrication de produits :

- 1 litre de bière : 25 litres d'eau
- 1 kg de papier : 250 à 500 litre d'eau
- 1 kg d'acier : 300 à 600 litres d'eau
- 1 kg de fourrage : 1 100 litres d'eau
- 1 litre d'alcool : 2 700 litres d'eau
- 1 kg d'antibiotique : 4 millions de litres d'eau.

Quelques exemples de consommations domestiques moyennes :

- Le corps humain est composé de 70 % d'eau
- perte moyenne : 2,7 l/j
- besoin journalier : 2 à 3 l/j
- un bain : 200 litres
- une douche : 20 litres
- une chasse d'eau : 11 litres
- une machine à laver : 120 litres
- un arrosage du jardin : 17 l/m²
- un lavage de voiture : 200 litres.

La consommation de l'eau en Martinique par an :

- ▶ domestique : **40 millions de m³**
- ▶ agricole : **15 millions de m³**
- ▶ industrielle : **8 millions de m³**
- ▶ en moyenne : 281 l/hab/j
- ▶ maximum : 450 l/hab/j
- ▶ **objectif du SDAGE : 175 l/hab/j**

Document élaboré par le bureau du Comité de Bassin à partir des travaux d'élaboration du SDAGE, le concours technique de la DIREN, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'Office Départemental de l'Eau.

Avec la participation financière :



Renseignements :

Comité de Bassin : 0596 59 63 00
DIREN : 0596 71 30 05
ODE : 0596 48 47 20

